



Procédure PRISALT

- moins de bruit,
- moins de pollution,
- moins de carburant...

... pour les décollages et les atterrissages !

septembre 2018

En juin 2016, la D.G.A.C. présente un projet de trajectoire pour les avions qui décollent d'Orly face à l'Est. Ce projet qui n'était rien d'autre qu'un transfert des nuisances a déclenché une mobilisation locale importante puis le «gel» du projet. Les élus locaux, des représentants des habitants et des experts ont recherché une solution au bénéfice de tous, sans transfert de nuisances d'un territoire vers un autre, ont proposé une nouvelle procédure et créé le «Collectif PRISALT» (pour «prise d'altitude»).

«PRISALT» pour les décollages

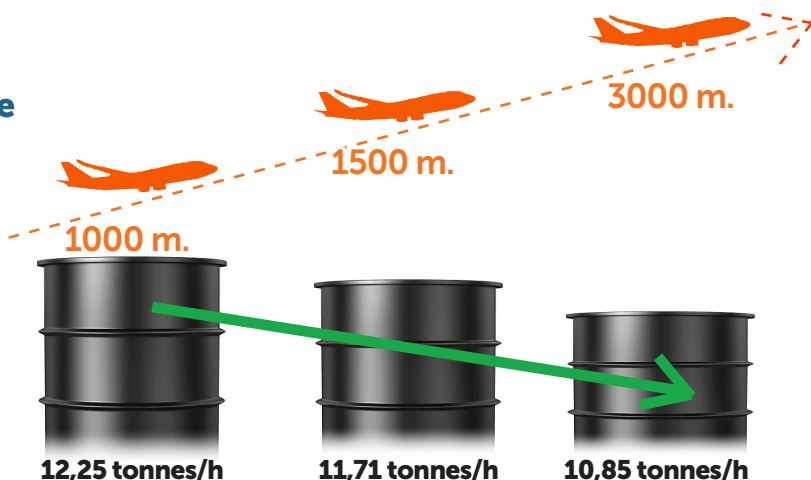
Cette procédure, qui se pratique déjà de façon contraignante sur de nombreux aéroports du monde entier et en France à l'aéroport de Bâle-Mulhouse, consiste à inciter les pilotes à privilégier la prise d'altitude à l'accélération, en conservant les trajectoires officielles actuelles.

Les gains de cette nouvelle procédure, liés à une prise d'altitude sont :

- ➔ **1/ Une baisse des nuisances sonores** pour l'ensemble des territoires survolés (y compris les communes du Val de Seine, aujourd'hui particulièrement concernées).
Dans la procédure «PRISALT», lorsque le pilote privilégie la prise d'altitude sur la vitesse, c'est à régime moteur identique. Ainsi, le moteur produit le même bruit à proximité. Avec la prise d'altitude de l'avion, le bruit ressenti au sol est plus faible.
- ➔ **2/ Une baisse de la pollution de l'air** consécutive à **une baisse de la consommation de carburant**. Pour prendre de l'altitude, l'avion ne change pas de régime moteur. Plus l'avion prend de l'altitude et moins les réacteurs consomment de carburant. Ce phénomène s'explique par la raréfaction de l'oxygène (nécessaire à la combustion) avec l'altitude. Les documentations des constructeurs d'avions l'attestent, tout comme les relevés réels de consommation.

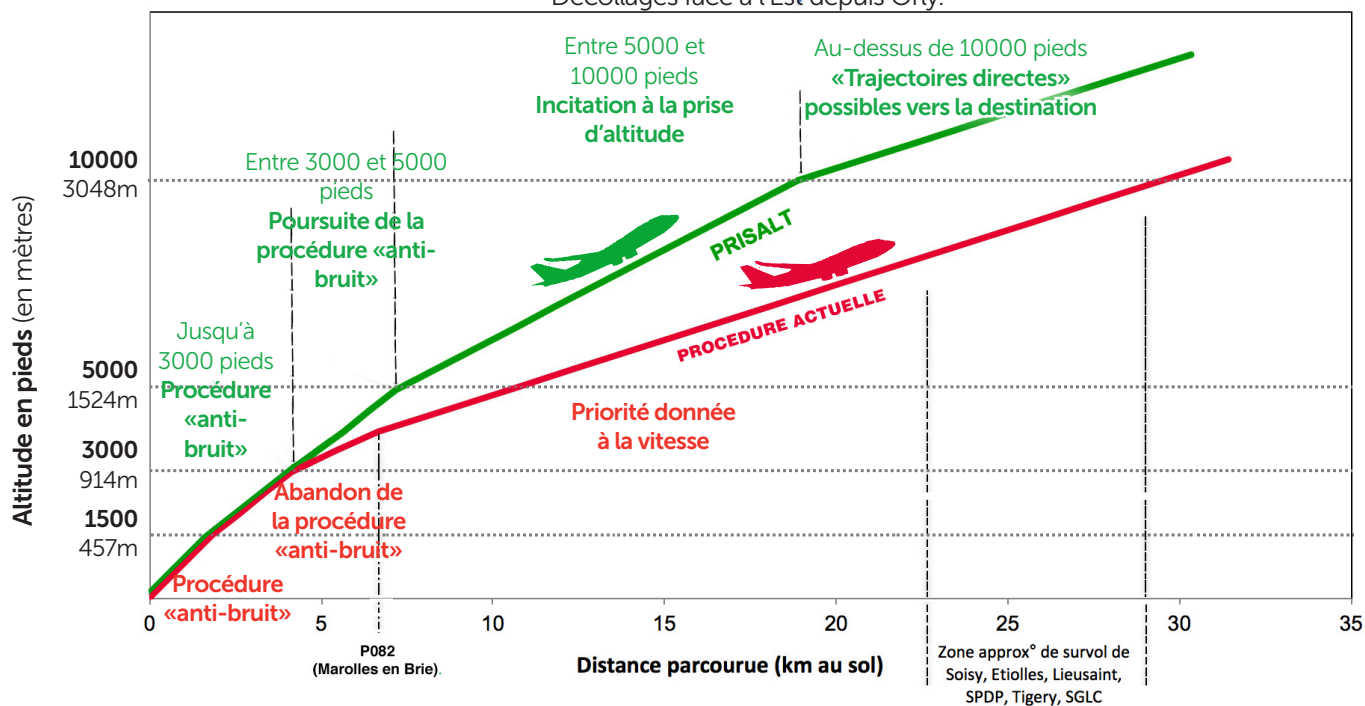
Evolution de la consommation instantanée de kérosène en fonction de l'altitude

Relevé réel de la consommation en tonnes/heure sur un Boeing 747 (354 tonnes), le 19 juin 2018, à 1000, 1500 et 3000 mètres d'altitude.



COMPARAISON DES PROFILS-TYPE DE MONTEE

Décollages face à l'Est depuis Orly.



Pour les riverains immédiats de l'aéroport, rien ne change jusqu'à 3000 pieds car la procédure de décollage est identique (procédure «anti-bruit»).

On impose la poursuite de cette montée rapide jusqu'à 5000 pieds. Ensuite, la prise d'altitude est privilégiée jusqu'à 10000 pieds sans changement du régime moteur. Le bruit ressenti au sol s'atténue.

«PRISALT» pour les atterrissages

La trajectoire des avions qui viennent se poser à Orly doit obligatoirement passer en dessous de la trajectoire des avions qui partent d'Orly.

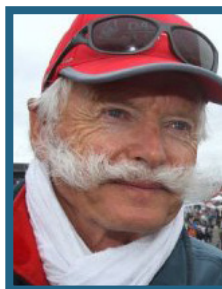
En favorisant l'élévation des trajectoires de départ, la procédure «PRISALT» va permettre aux avions à l'arrivée de rester «plus longtemps, plus haut» et de pouvoir ainsi pratiquer une «descente continue» avec moteur réduit, en cohérence avec les prescriptions du Grenelle de l'Environnement.

Les experts porteurs de «PRISALT»



Jean Serrat

Ancien commandant de bord (ex-pilote de Corsair), aujourd'hui à la retraite, J. Serrat est, entre autre, consultant pour BFMTV et RMC



Jack Krine

Ancien pilote de chasse dans l'Armée de l'Air, ancien pilote de la «Patrouille de France», puis commandant de bord et instructeur sur Airbus A320.



Jean-Pierre Vuillin

Ancien contrôleur aérien et formateur, . Ancien commandant de bord et instructeur pilote, et Président de l'Association de Protection Contre les Nuisances Aériennes.

Liste des élus qui ont signés les courriers adressés au Président de la République et qui soutiennent le projet «PRISALT» : Les Maires de Abbéville-la-Rivière, Angerville, Auvers-Saint-Georges, Baulne, Boigneville, Bois-Herpin, Bondoufle, Boussy-Saint-Antoine, Boutervilliers, Brières-les-Scellés, Brouy, Cerny, Cesson, Champmotteux, Combs-la-Ville, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Courdimanche-sur-Essonne, Draveil, Estouches, Étampes, Etolles, Etréchy, Evry, Fontaine-la-Rivière, Gironville-sur-Essonne, Grigny, Huison-Longueville, La Ferté-Alais, La Forêt Sainte-Croix, Le Coudray-Montceaux, Lieusaint, Lisses, Maisse, Marolles-en-Beauce, Menecy, Méréville, Mespuits, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-Ecole, Monnerville, Morigny-Champigny, Moissy-Cramayel, Morsang-sur-Seine, Nandy, Ormoy-la-Rivière, Plessis Saint-Benoît, Prunay-sur-Essonne, Puiset-le-Marais, Réau, Ris-Orangis, Roinville-sous-Dourdan, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Hilaire, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Savigny-le-Temple, Soisy-sur-Ecole, Soisy-sur-Seine, Tigery, Valpuiseaux, Varennes-Jarcy, Vert-Saint-Denis, Videlles, Villabé, Villeconin - Les Députés Marie Guévenoux, Franck Marlin - Le Sénateur Vincent Delahaye - Les Conseillers régionaux et départementaux Gérard Hebert, Patrick Imbert, Caroline Paratre, Stéphane Raffalli, Georges Tron...